

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11)
5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

1056^{ÈME} RÉUNION

30 DÉCEMBRE 2021

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1056(2021)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1056e réunion en date du 30 décembre 2021, sur l'examen des conclusions du 8^{ème} Séminaire de Haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, tenu au niveau ministériel, à Oran en Algérie, du 2 au 4 décembre 2021, sous la présidence de l'Éthiopie en vue d'aider les nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) à se préparer à aborder les questions de paix et de sécurité sur le continent, dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Prenant note de la déclaration liminaire faite par S.E. Ato Demeke Mekonen, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Président du CPS de l'UA pour le mois de décembre 2021 ;

Rappelant ses déclarations et décisions antérieures, ainsi que toutes les conclusions de ses précédents séminaires de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, notamment les conclusions du 7e séminaire de haut niveau qui s'est tenu à Libreville, au Gabon, les 13 et 14 janvier 2020, le Communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCXLVI)] adopté lors de sa 746e réunion tenue le 17 janvier 2018 ; le Communiqué [PSC/PR/COMM.(DCL)] adopté lors de sa 650e réunion tenue le 17 janvier 2017 ; le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CDLXXVIII)] adopté lors de sa 478e réunion tenue le 19 décembre 2014 ; et le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CDXVIII)] adopté lors de sa 418e réunion tenue le 11 février 2014, ainsi que la Décision [Assembly/AU/Dec.598(XXVI)] de la Conférence, adoptée par la 26e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, tenue à Addis-Abéba, du 30 au 31 janvier 2016 ;

Résolu à continuer d'amplifier la voix de l'Afrique et à renforcer l'efficacité de l'A3 dans l'articulation, la défense et la promotion des positions et des intérêts communs de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité

1. **Décide** d'adopter les conclusions du 8e séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu à Oran en Algérie, du 2 au 4 décembre 2021 ;
2. **Félicite** les deux membres A3 sortants, à savoir le Niger et la Tunisie, pour le travail exemplaire qu'ils ont accompli pendant leur mandat auprès du Conseil de sécurité des Nations unies ;
3. **Félicite** le Gabon et le Ghana pour leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité et leur souhaite la bienvenue au sein du groupe A3, ainsi qu'au 8e séminaire de haut niveau, et **exprime** l'espoir de l'Afrique de les voir s'engager sans faille à défendre les positions et les intérêts communs de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ;
4. **Encourage** les membres A3 restants et entrants respectivement, à savoir le Kenya, le Gabon, le Ghana, à maintenir la dynamique actuelle, à préserver les progrès réalisés jusqu'à présent et à continuer à renforcer leur unité et leur coordination, en vue d'amplifier et de propulser plus efficacement la voix de l'Afrique sur les questions de paix et de sécurité qui intéressent et préoccupent l'Afrique, dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations unies ;
5. **Félicite également** Saint-Vincent-et-Grenadines, membre actuel de l'A3 représentant la 6e région de l'Afrique, pour son soutien constant aux efforts de l'A3 et souligne la nécessité de continuer à identifier d'éventuels alliés supplémentaires au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ;
6. **Souligne l'importance** de la cohésion et du renforcement de la coordination entre les membres de l'A3, en vue d'assurer une articulation, une promotion et une défense efficaces des positions et des intérêts de l'Afrique dans le cadre du processus décisionnel du CSNU sur les questions de paix et de sécurité qui intéressent et préoccupent le continent et ses habitants ;
7. **Félicite en outre** le gouvernement algérien d'avoir accueilli le huitième séminaire de haut niveau en collaboration avec la Commission de l'Union

africaine et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ;

8. **Appuie** les recommandations du séminaire de haut niveau visant à renforcer davantage la coordination entre le CPS et l'A3, de manière à favoriser l'articulation, la promotion et la défense efficaces des positions africaines communes sur les questions de paix et de sécurité concernant le continent et ses habitants, dans le cadre des processus décisionnels du Conseil de sécurité des Nations unies ;

9. **Demande** au Président de la Commission de s'attaquer d'urgence aux problèmes de capacité institutionnelle auxquels est confrontée la Mission permanente d'observation de l'UA auprès des Nations unies à New York, notamment en matière de personnel, afin de garantir que la Mission s'acquitte plus efficacement de son mandat en tant que Secrétariat de l'A3 et, dans ce contexte, **se réjouit** de l'engagement pris par l'Algérie de détacher, une fois de plus, un fonctionnaire (diplomate) auprès de la Mission permanente d'observation de l'UA auprès des Nations unies, à New York, en vue d'atténuer les problèmes de capacité en ressources humaines auxquels la Mission est actuellement confrontée, et **encourage** les autres États membres à imiter le geste exemplaire de l'Algérie ;

10. **Demande également** au Président de la Commission de renforcer davantage la capacité institutionnelle du Secrétariat du CPS, notamment en déployant un bureau dédié pour assurer une coordination efficace entre le CPS et l'A3 ;

11. **Demande en outre** à la Commission de l'UA de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre effective des conclusions du huitième séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, en particulier d'élaborer un manuel de directives sur les engagements et la coordination de l'A3 au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que sur la coopération et la collaboration du CPS et de l'A3+1, à examiner et à adopter par le 9e séminaire annuel de haut niveau qui se tiendra en 2022 ;

12. **Décide** de rester saisi de la question.